



## 🏛️ Délibération 16-2011

Procès-verbal du conseil d'administration du 27 avril 2011

---

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 6 juillet 2011 à Bordeaux sous la présidence de Manuel TUNON de LARA, Président de l'Université de Bordeaux,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

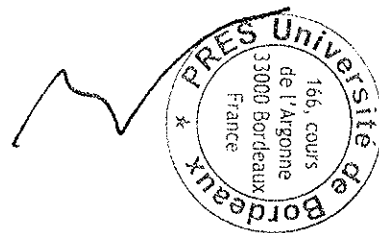
Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du conseil d'administration du 27 avril 2011.

Fait à Bordeaux, le 8 juillet 2011

Le Président de l'Université de Bordeaux  
Manuel Tunon de Lara





## ➤ Délibération 17-2011

Contrat quinquennal

---

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 6 juillet 2011 à Bordeaux sous la présidence de Manuel TUNON de LARA, Président de l'Université de Bordeaux,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008

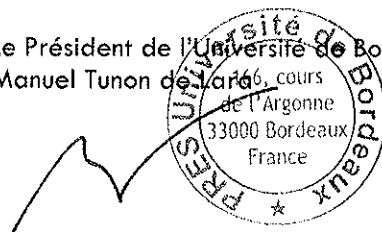
Vu le contrat quinquennal négocié,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,  
Et à l'unanimité des membres fondateurs

APPROUVE le contrat quinquennal et AUTORISE le Président à procéder à sa signature.

Fait à Bordeaux, le 8 juillet 2011

Le Président de l'Université de Bordeaux  
Manuel Tunon de Lara



## 👉 Délibération 18-2011

### Adhésion d'un nouveau membre

---

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 6 juillet 2011 à Bordeaux sous la présidence de Manuel TUNON de LARA, Président de l'Université de Bordeaux,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010, en particulier son article 13

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008, en particulier son article 2.3

Vu la demande d'adhésion de l'École des Beaux-Arts de Bordeaux,

APRES AVIS favorable du Bureau de l'Université de Bordeaux

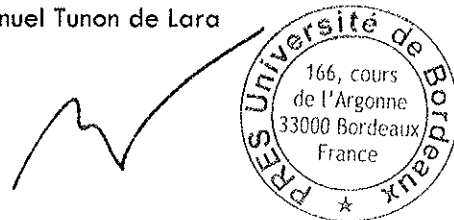
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

Et à l'unanimité des membres fondateurs, conformément à l'article 13 de ses statuts,

APPROUVE l'adhésion de l'École des Beaux-Arts au PRES Université de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le 8 juillet 2011

Le Président de l'Université de Bordeaux  
Manuel Tunon de Lara





## 👉 Délibération 19-2011 DBM

---

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 6 juillet 2011 à Bordeaux sous la présidence de Manuel TUNON de LARA, Président de l'Université de Bordeaux,

Vu le code de la recherche, notamment son article L344-6

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte le projet de décision budgétaire modificative (n°2-2011).

Fait à Bordeaux, le 8 juillet 2011

Le président de l'Université de Bordeaux  
Manuel TUNON de LARA



## 🏛️ Délibération 20-2011

### Convention

---

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 6 juillet 2011 à Bordeaux sous la présidence de Manuel TUNON de LARA, Président de l'Université de Bordeaux,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

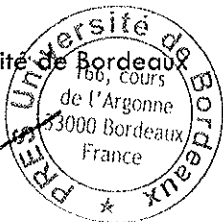

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

AUTORISE le président de l'Université de Bordeaux à signer la reconduction de la convention entre l'Université de Bordeaux et l'ADERA relative à la valorisation.

Fait à Bordeaux, le 8 juillet 2011

Le Président de l'Université de Bordeaux  
Manuel Tunon de Lara





## ➤ Délibération 20-2011

### Convention

---

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université de Bordeaux,

Réuni le 6 juillet 2011 à Bordeaux sous la présidence de Manuel TUNON de LARA, Président de l'Université de Bordeaux,

Vu le Décret n° 2010-1096 du 17 septembre 2010 modifiant le décret n°2007-383 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université de Bordeaux »

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux annexés au décret n°2010-1096 du 17 septembre 2010,

Vu le règlement intérieur du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université de Bordeaux » adopté par son Conseil d'administration le 11 juin 2007 et modifié le 21 octobre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

AUTORISE le président de l'Université de Bordeaux à signer la reconduction de la convention n°07-0186C « Wifirst » relative à l'utilisation des locaux et de l'infrastructure réseau du département TIC de l'Université de Bordeaux en vue de l'installation d'équipement et l'exploitation d'un réseau d'accès à internet haut débit destiné aux étudiants dans les logements du CROUS de Bordeaux

Fait à Bordeaux, le 8 juillet 2011

Le Président de l'Université de Bordeaux  
Manuel Tunon de Lara

